



La Cible de Villemoisson

Siège social : Mairie
Essonne 91360
Ligue : Ile de France
N° FFT 10.91.007

Droit à l'image et respect de la vie privée

Le droit à l'image est un droit jurisprudentiel qui découle du droit au respect de la vie privée prévu à l'article 9 du Code civil. Ainsi, comme l'indique la Cour de cassation « toute personne dispose sur son image, partie intégrante de sa personnalité, d'un droit exclusif qui lui permet de s'opposer à sa reproduction » (Cass. Civ. 1ère, 27 février 2007, n° 06-10393).

Toute personne dispose donc d'un droit exclusif sur son image (brute ou faisant partie d'un montage) et l'utilisation de celle-ci.

Il est à noter que :

- L'exercice de ce droit reste de la responsabilité de la personne qui ne souhaite pas figurer sur les photos et/ou les vidéos.
- Les licenciés de la FFTir ne peuvent refuser le droit à l'image ni ne peuvent interdire l'inscription de leur nom sur les palmarès lors de compétitions officielles.

Si vous vous opposez à la diffusion de votre image, et uniquement dans ce cas, merci de compléter ce formulaire et de le remettre au bureau de permanence de La Cible de Villemoisson.

Après accusé de réception par le Bureau de La Cible de Villemoisson, votre demande devient effective.

Je soussigné(e)

M'oppose à la diffusion des photos me représentant ou représentant mes enfants mineurs sur le site internet de la Cible de Villemoisson, dans le journal PIVO de la mairie ou sur tout autre support affiché, conservé ou diffusé par le club.

Pour ce faire, je m'engage à faire en sorte de ne pas rester dans le champ des prises de vues lors d'évènements festifs et sportifs ou lors de remises de récompenses individuelles et par équipe.

Fait à le / /

Signature :

Reçu par le bureau de La Cible de Villemoisson le / /

Signature + tampon du club